

Sommaire des délibérations du Conseil Municipal du 17 mars 2017

N° des délibérations	Intitulé de délibération
15/2017	Rapport annuel 2016 sur la situation en matière de développement durable
16/2017	Rapport d'orientation budgétaire 2017 - Ville de Villejuif - Budget principal et budget annexe
17/2017	Marchés d'assurance lot n°1 : dommages aux biens et lot n° 2 prévoyance statutaire. Autorisation de signature du marché



VILLEJUIF

République Française
Liberté · Egalité · Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie
le compte rendu sommaire
de la séance du Conseil
municipal du 17 mars 2017

Le 24/03/2017



VILLE DE VILLEJUIF
DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le 17 mars, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 20h35.

PRESENTS : M. LE BOHELLEC (*absent pour le vote de la délibération n° 102 et les vœux, présidence de séance par Mme DUBOILLE*), Mme DUBOILLE, M. VIDAL, M. CARVALHO, Mme LOUDIERE (*départ à 22h55*), M. OBADIA, Mme OUCHARD, M. DUCELLIER, M. CAPORUSSO (*départ à 22h26*), Mme CASEL (*départ à 22h32*), M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, Mme GANDAIS, M. HAREL, Mme LAMBERT-DAUVERGNE (*départ à 00h24*), M. YEBOUET, Mme ARLE, M. LIPIETZ (*arrivé à 20h45*), M. MOSTACCI, Mme YAPO, M. STAGNETTO, Mme BOYER (*départ à 0h13*), M. MILLE, Mme THOMAS (*départ à 0h32*), M. BOKRETA, Mme BERTON, M. LECAVELIER, Mme HAMIDI (*départ 0h13*), M. FERREIRA NUNES, Mme PIDRON (*départ 0h24*), Mme CORDILLOT, M. GIRARD, Mme DA SILVA PEREIRA, M. PERILLAT-BOTTONET, Mme LEYDIER, M. LAFON, M. BADEL, M. BULCOURT (*arrivé à 23h40*).

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :

M. MONIN	par Mme YAPO
Mme TIJERAS	par M. HAREL
Mme LE BAIL	par Mme GRIVOT
Mme DUMONT-MONNET	par Mme OUCHARD
Mme TAILLE-POLIAN	par M. LAFON
Mme KADRI	par Mme CORDILLOT
M. BULCOURT	par M. PERILLAT-BOTTONET (<i>jusqu'à 23h40</i>)
M. LE BOHELLEC	par Mme DUBOILLE (<i>à partir de 0h15</i>)
M. CAPORUSSO	par M. NUNES (<i>à partir de 22h26</i>)
Mme CASEL	par M. OBADIA (<i>à partir de 22h32</i>)
Mme LAMBERT-DAUVERGNE	par M. LIPIETZ (<i>à partir de 0h24</i>)
Mme BOYER	par M. STAGNETTO (<i>à partir de 0h13</i>)
Mme THOMAS	par Mme LEYDIER (<i>à partir de 0h32</i>)
Mme HAMIDI	par Mme GANDAIS (<i>à partir de 0h13</i>)
Mme PIDRON	par M. BOUNEGTA (<i>à partir de 0h24</i>)

ABSENTS NON REPRESENTES : M. GABORIT, Mme LOUDIERE (*départ à 22h55*)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. Mme DUBOILLE a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée jusqu'à sa présidence de séance à 0h15 ; M. CARVALHO a alors été désigné pour assurer la fonction de secrétaire de séance, qu'il a, à son tour, acceptée.

DELIBERATION N°15/2017

SEANCE DU 17 MARS 2017

**OBJET : RAPPORT ANNUEL 2016 SUR LA SITUATION EN
MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2311-1-1 et D.2311-15 qui ont pour objet de rendre obligatoire annuellement l'élaboration d'un rapport sur la situation au regard du Développement Durable de toutes collectivités de plus de 50 000 habitants, préalablement au débat d'orientation budgétaire (DOB),

Vu la circulaire du 3 août 2011 (NOR DEVD1121712J), relative à la situation en matière de Développement Durable dans les collectivités territoriales,

Vu les rapports des années précédentes,

Considérant qu'il est obligatoire de présenter le rapport annuel 2016 sur la situation en matière de développement durable avant le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB),

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE :

Article unique : prend acte du rapport annuel 2016 sur la situation au regard du Développement Durable de la commune, ci-annexé.

Franck LE BOHELLEC
Maire
Conseiller Régional d'Ile-de-France



DONT ACTE



2016



Rapport
Développement Durable
VILLEJUIF





Catherine Casel
9^e adjointe
Espaces verts,
Développement durable,
Vie associative

En 2016, à son échelle et toujours déterminée, Villejuif réaffirme son ambition de lutter durablement contre le réchauffement climatique. C'est une finalité qu'elle place parmi ces principales préoccupations et les efforts constatés nous encouragent à poursuivre la réduction de la consommation d'énergie ainsi que la production d'énergies renouvelables sur l'ensemble de la ville, comme la géothermie.

Lors de la 21^{ème} Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique (COP 21) qui a réuni 195 pays, engagés sur la poursuite des efforts pour limiter la hausse des températures à 1,5 °C, Villejuif a participé en réalisant un film sur le gaspillage alimentaire et diffusé au Bourget.

Les nombreuses actions déjà menées à Villejuif continuent de se développer. Ce rapport 2016 présente les évolutions de ces démarches, ainsi que les nouveautés en matière de préservation de l'environnement et de la biodiversité. Les partenariats avec les différentes associations, telles que les Butineurs du Val de Bièvre, ou avec l'école Sup'Biotech, favorisent la sensibilisation des villejuifois au respect des milieux et à la place de la nature en ville.

Les opérations d'aménagement urbain, avec la ZAC Louis Aragon, le Campus Grand Parc et le PRU, prennent en compte les engagements pour une baisse de la consommation d'énergie et apporte une réponse aux habitants en matière de proximité et d'accessibilité. A travers ces projets, la ville se tourne vers l'avenir et un développement économique local.

Les défis écologiques à relever interpellent les territoires dans leur capacité à mettre en mouvement localement les actions capables de répondre aux enjeux, chacun est concerné. Le dialogue qui sera instauré entre entreprises, collectivités et individus est fondamental.

Il s'agit de penser le « global et local », savoir agir à court et long terme, se projeter de manière prospective dans l'avenir des générations futures avec les contraintes d'aujourd'hui.

SOMMAIRE

VILLEJUIF LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE 2

DÉVELOPPER LA MOBILITÉ DURABLE	2
LES TRANSPORTS EN COMMUN À VILLEJUIF	3
VILLEJUIF, VILLE GÉOTHERMIQUE	4
ECONOMISER L'ÉNERGIE SUR LE TERRITOIRE	4

VILLEJUIF VALORISE LA NATURE EN VILLE 5

VILLEJUIF PARTICIPE À LA PROTECTION DES ABEILLES ET FAVORISE LEUR RETOUR EN ÎLE-DE-FRANCE	5
LES JARDINS POTAGERS DANS LES ACCUEILS DE LOISIRS (ADL)	5
LA DÉMARCHE ZÉRO PHYTO	5
VILLEJUIF SE MET AU VERT	6

VILLEJUIF CONSOMME RESPONSABLE 7

LES DÉCHETS	7
L'ANTI GASPILLAGE ALIMENTAIRE ET LA COP 21	8
PARC DE VÉHICULES MUNICIPAUX	8
MARCHÉS PUBLICS & COMMANDES	8

VILLEJUIF PARTICIPE À L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS 10

PROJETS AUTOUR DE L'ENVIRONNEMENT DANS LES ACCUEILS DE LOISIRS EN 2016	10
FAVORISER L'ACCÈS AUX BÂTIMENTS PUBLICS	10
FAVORISER LA DIVERSITÉ ET LA MIXITÉ	10

VILLEJUIF, TERRITOIRE SOLIDAIRE 11

PLAN LOCAL URBANISME	11
HABITAT/DIVERSITÉ LOGEMENT	11
AIDES ÉNERGÉTIQUES	12

VILLEJUIF PRÉPARE L'AVENIR 13

PARTICIPATION CITOYENNE	13
DÉVELOPPER LES PARTENARIATS AVEC L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	13
DE NOUVEAUX PROJETS	14
CAMPUS GRAND PARC	15

Une nouvelle organisation et quelques points clés

Le maintien des bons résultats sur le long terme, l'atteinte des objectifs fixés, à l'échelle nationale comme locale, nécessitent une ambition politique forte ainsi qu'une attention et une implication des services au quotidien.

Villejuif, en termes de développement durable, se fixe en particulier des ambitions dans les domaines de l'environnement, de la nature en ville, de la réussite éducative, de l'égalité devant le service public, de la prévention des risques, de la sécurité, et de la concertation.

Pour apporter les réponses aux différentes problématiques de la commune et mieux maîtriser les coûts, l'administration a procédé à une évolution et une nouvelle organisation des services. Ainsi, la Direction de l'Environnement, de la Propreté et du Développement Durable se restructure avec pour plus de lisibilité et de valorisation du professionnalisme des équipes la création de 2 services, l'un dédié à la Propreté Urbaine, l'autre tourné vers la Nature en ville et les Jardins avec une forte dimension développement durable.

La mission Développement Durable se voit confirmée après des premières années axées sur la sensibilisation et de mise en œuvre, une orientation concrète à l'accompagnement de l'action des services.

Extrait de l'organigramme de la Direction



Les points clés :

Gaz à effet de serre (GES)

Les installations du réseau de chauffage urbain par géothermie participent à une réduction des GES.

Mobilités alternatives

L'engagement des travaux pour la future ligne 15 du métro Gand Paris Express.

Les voyages en tram et en bus en augmentation

Les 11 stations autolib en fonctionnement, et une douzième en prévision vers le centre commercial « Villejuif 7 »

Les Déchets

Des collectes adaptées aux différents gisements pour une valorisation matière

Nature en Ville

L'évolution de la démarche « 0 phyto », un arrêt complet de l'usage des produits phytosanitaires sur la voirie et les espaces verts.

Installation d'un rucher



Villejuif lutte contre le dérèglement

Développer la mobilité durable

Villejuif s'inscrit toujours dans une démarche responsable pour développer les déplacements doux sur son territoire. A travers le Plan de Déplacement Urbain Ile-de-France et les orientations de son PLU, la municipalité promeut la marche à pieds et la pratique du vélo, ainsi que l'usage des transports en commun et des véhicules alternatifs

Vélos

Après la réalisation d'une étude de cyclabilité, les aménagements cyclables se poursuivent afin d'améliorer leur cohérence et la sécurité :

- Avenue de la Division Leclerc aménagée
- Dans la zone centre entre l'avenue Paul Vaillant-Couturier, l'avenue de Verdun et l'avenue de la République, l'objectif est de créer des zones 30 et des zones de rencontre supplémentaires et d'augmenter le nombre de supports vélos. La rue Georges Le Bigot a été totalement réaménagée en 2016 (stationnement et voie cyclable).
- Progressivement les carrefours à feu tricolore sont équipés de panneaux « cédez le passage aux cyclistes au feu ».

Velib

Le 16 décembre 2015, le Conseil Municipal a délibéré l'adoption du principe de l'adhésion de la commune de Villejuif au Syndicat d'Etudes Velib' Métropole.

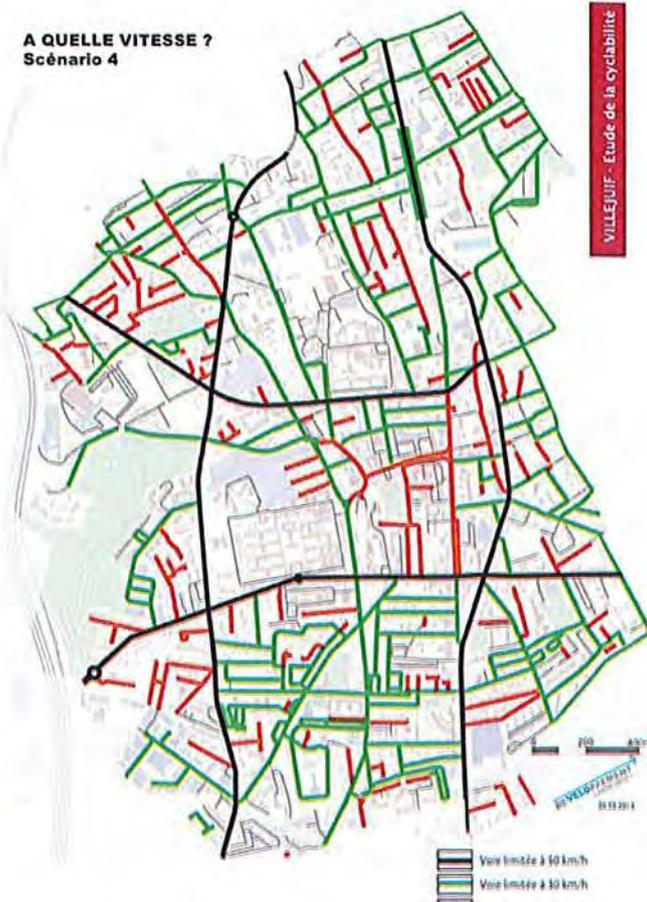
Des contacts ont été amorcés pour intégrer à l'horizon du 1er janvier 2018 l'offre de service Velib' sur le territoire de la commune.

Autolib

Lancé en 2011 sur l'ensemble du territoire francilien, le service Autolib' représente au 31 décembre 2015, 3 698 véhicules, pour 1042 stations et 5838 bornes de charges. Le réseau est réparti sur 86 communes de l'agglomération parisienne.

11 stations ont été déployées à Villejuif, et la douzième sera installée à proximité du centre commercial « Villejuif 7 ».

A QUELLE VITESSE ?
Scénario 4



- Les 4 grands axes structurants limités à 50km/h
- Vitesse abaissée à 30 km/h par l'installation de « zones 30 » dans toutes les autres voies
- Vitesse limitée à 20 km/h dans le centre-ville et dans les impasses



Villejuif, ville géothermique

La loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte, promulguée le 17 août 2015, confirme l'objectif de la part des énergies renouvelables, qui doit être porté à 23% de la consommation finale brute d'énergie en 2020, et de 32% en 2030.



Depuis 2014, les travaux pour l'installation de la centrale de géothermie dans la rue Jean-Baptiste Baudin sont engagés. En 2016, les infrastructures se finalisent, avec une mise en marche en novembre du circuit géothermal, et en décembre pour la chaufferie.

Cette installation répond aux réflexions menées autour du diagnostic du Plan Climat Énergie Territorial (PCET) de Villejuif et au Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) de la Région Île-de-France.

Les nouveaux raccordements au réseau sont les suivants :

- Lozats (dont Jean-Mermoz)
- Copropriété des Bruyères (rue de Verdun)
- Résidence Guy-Môquet (rue Guy-Môquet)
- Résidence Domaxis (rue Marcel-Grosmesnil)
- Deux futurs immeubles construits par SODEARIF (rue Marcel-Grosmesnil) (branchement SEMHACH été 2015, livraison des bâtiments fin 2016)
- Futur Pavillon 29 de l'Hôpital Paul-Guiraud (branchement SEMHACH horizon été 2015, livraison du Pavillon en automne 2015)

D'autres projets sont encore à l'étude et feront l'objet d'un raccordement d'ici deux à trois ans.

- Horizon fin 2016
 - Cité Alexandre-Dumas.
 - Groupe scolaire Irène-Joliot-Curie (reporté à octobre 2016)
- Horizon 2020
 - ZAC Campus Grand Parc.



Economiser l'énergie sur le La performance énergétique des bâtiments

Villejuif poursuit son programme de travaux pour diminuer les déperditions de chaleur des bâtiments communaux, ce qui permettra une baisse de la consommation de chauffage.

Travaux réalisés :

- Isolation de la toiture de l'école maternelle Pasteur
- Isolation de la toiture de la Maison Pour Tous Jules Vallès
- Remplacement des fenêtres et des portes dans les dortoirs et les sanitaires à l'école maternelle Fernand Pelloutier (SRCAE) de la Région Île-de-France.

Travaux d'extension et restructuration du groupe scolaire Jean Vilar :

- Toiture végétalisée sur l'extension et la restructuration de la maternelle
- Raccordement du chauffage de l'ensemble du groupe scolaire au réseau de géothermie
- Isolation par l'extérieur du bâtiment de l'école élémentaire

L'éclairage public

Selon l'Ademe, les 9 millions de points lumineux qui constituent le parc d'éclairage public appellent simultanément une puissance d'environ **1300 MW** soit la puissance délivrée par une tranche nucléaire récente à pleine charge.

L'éclairage public représente ainsi **47%** de la consommation d'électricité des communes et génère annuellement le rejet de 670 000 tonnes de CO₂.

Les travaux de rénovation du patrimoine de l'éclairage public, engagés par la CAVB en 2014, à travers un Marché de Performance Énergétique de l'Éclairage Public, se sont concentrés en grande partie sur le remplacement de ballons fluo et de boules inefficients et très consommateurs.

Le programme, qui s'étend sur huit années, prévoit le remplacement de ces anciens luminaires par des lanternes à technologie LEDs, ce qui représente deux avantages principaux : des économies d'énergies et une durée de vie plus importante.

La 1^{ère} année a permis une économie de **241 299 kWh**, soit **11%** de la consommation totale sur 4150 h de fonctionnement.

Année	économies réalisées (kWh/an)	nombre de lampes remplacées par des LEDs
année 1 2014-2015	241 299	317
année 2 2015-2016	estimation en cours	261

Au total, c'est **2462 lanternes** qui seront remplacées, pour un objectif de réduction de la consommation d'énergie de **l'ordre de 52%**.

Villejuif valorise la nature en ville

La ville de Villejuif a souhaité montrer sa volonté de développer la biodiversité en milieu urbain en mettant en valeur les nombreuses initiatives citoyennes et associatives impulsées par les habitants ou les associations locales.

Le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France préconise un minimum de 10 m² d'espaces verts par habitant, et Villejuif s'est fixé cet objectif. Des projets ont démarré quand d'autres ont abouti :

- La démarche 0 phyto
- La charte de végétalisation, convention de jardinage pieds d'arbres et jardinières à cultiver
- Le projet de ruches
- Le projet des murs « végétalisés »
- Le projet de développement des arbres fruitiers en ville
- La 39^{ème} édition des Balcons fleuris
- Le développement des jardins pédagogiques dans les écoles
- Projet de partenariats sur des questions de développement durable avec l'école Sup'Biotech
- La charte des événements éco-responsables

Les Jardins potagers dans les



- 11 ADL s'engagent dans la gestion de jardins pédagogiques, dont 8 sont déjà développés
- 7 écoles proposent également des cultures gérées par un enseignant
- Cultures de plantes potagères, aromatiques ou vivaces
- Cultures en sol ou en jardinières
- 5 composteurs livrés par la ville en 2016 et fournis par la Maison de l'Environnement Val de Bièvre, et 4 autres existants, au total 9 composteurs



Villejuif participe à la protection des abeilles et favorise leur

Le 10 avril 2016, la 2^{ème} édition de la Fête de l'abeille sauvage, domestique et de la biodiversité urbaine, organisée par le département et les Butineurs du Val-de-Bièvre, au Parc départemental des Hautes-Bruyères à Villejuif, a permis aux habitants de découvrir l'univers des abeilles et de comprendre l'utilité d'une apiculture respectueuse des abeilles et de leur environnement. Apiculteurs, jardiniers, naturalistes, artisans et commerçants ont sensibilisé les habitants à la nature urbaine et à l'apiculture biologique.



Les Butineurs du Val-de-Bièvre en partenariat avec la ville a installé le 21 juin 2016, un rucher au cimetière des Pommiers.

L'installation enferme les ruches en hiver, qui sont ainsi protégées du vent du nord et de l'ouest. L'emplacement est très bucolique et possède de nombreux atouts, en particulier la présence de nombreux tilleuls, et de 2 espèces d'orchidées sauvages.



La démarche Zéro

En 2016, soucieuse du respect de la santé humaine, de la qualité de l'eau et de la biodiversité, Villejuif a stoppé l'usage de produits phytosanitaires pour le traitement de la voirie et des espaces verts. Plusieurs solutions alternatives ont été testées sur des sites pilotes, du désherbage mécanique au réciprocatour, jusqu'au désherbage par brulage ou infrarouge, en passant par le traitement à la vapeur d'eau. Ce travail a permis également d'identifier les rues où il y avait plus de pousses d'adventices



En 2016, seul les cimetières et les stades sont encore traités à l'aide de produits phytosanitaires dans le respect de la législation européenne, mais avec un objectif de réduction des traitements pour se concentrer sur la place du végétal en ville et favoriser les traitements alternatifs (mécaniques, gaz, vapeur d'eau par exemple).

Villejuif se met au



Les espaces se sont multipliés et des aménagements de l'espace public sont réalisés :

- Le square Jean-Ferrat, 2000 m² de verdure en cœur de Ville, entre la résidence senior et les jardins d'Aragon.
- Sur les îlots de voirie appartenant à la ville, un pommier, un noisetier et six pieds de vigne ont été plantés en 2015.
- 4 arbres fruitiers ont été plantés rue Georges Le Bigot et 10 dans les écoles de la ville. Ces arbres contrairement autres arbres d'alignement habituels, sont générateurs d'interactions, en créant différents moments, de convivialité, de sensibilisation, ou d'apprentissage.



Bourse aux plantes et Salon du jardin

Le samedi 16 avril 2016, l'association Herbes folles organisait sa deuxième Bourse aux plantes sur l'esplanade Pierre-Yves-Cosnier. Une initiative originale où les habitants pouvaient échanger leurs plantes, semis, boutures, ou s'offrir un peu de verdure en échange d'une pièce de monnaie.



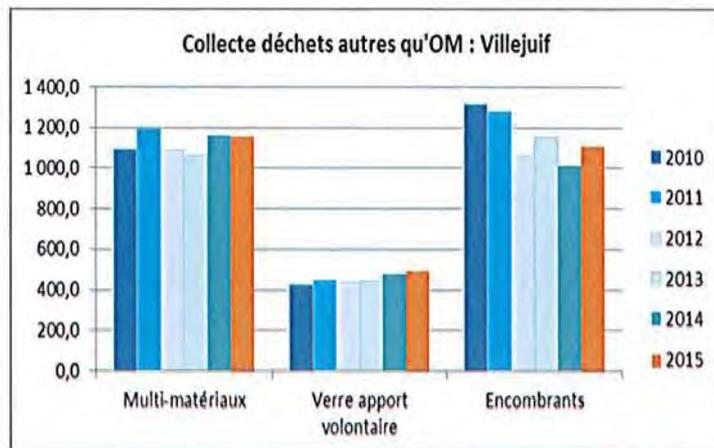
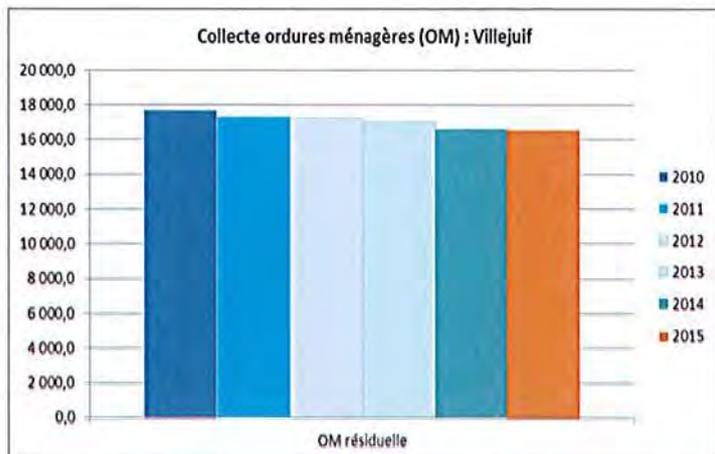
Villejuif a accueilli son premier salon du jardin (le long de la rue Georges-Le Bigot et sur l'esplanade Pierre-Yves Cosnier). Durant deux jours les 28 et 29 mai, pépiniéristes et horticulteurs ont partagé avec le public leur passion, et ont proposé une multitude de variétés de plantes.

Jeudi 19 et vendredi 20 mai 2016, les écoles d'ingénieurs Epita et Sup'Biotech, en collaboration avec l'association Bio Campus, organisaient deux journées destinées à sensibiliser les étudiants et les Villejuifois aux questions environnementales, dans le cadre de l'initiative nationale « Fête de la Nature ».

La mission développement durable était présente les 2 jours sur le campus pour présenter les projets et les actions réalisés par la ville.



Villejuif consomme responsable



Les Déchets

La déchèterie mobile Proxutri

Installée le 4^{ème} samedi du mois à l'Epi d'Or, a collecté **23 tonnes en 2015** d'encombrants, bois, végétaux, ferraille, gravats, déchets électroniques, etc.

Le **Service « Allo Propreté »** permet aux riverains de demander une intervention de nettoyage ou ramassage de dépôts sauvages. En 2016, c'est **729 appels** et **320 mails** qui ont été adressés au service.

À noter que **1941 tonnes** de dépôts sauvages sont ramassées chaque année par les équipes du service entretien

1941 tonnes
cela représente



Les **Déchets Electroniques d'Équipements Electriques et Electroniques (DEEE)** sont collectés sur le parking Monoprix tous les samedis.

Depuis septembre 2016, la société Eco-Systèmes, partenaire du GOSB, effectue une collecte des DEEE un samedi par mois sur le marché Auguste Delaune.

Le Camion Planète

Les déchets Ménagers Spéciaux (huile moteur, piles, batteries, détergents, peintures, et autres déchets toxiques ménagers) sont collectés aux marchés du Centre, Auguste Delaune et Léo Lagrange, les 2^{ème} mardi et mercredi de chaque mois.

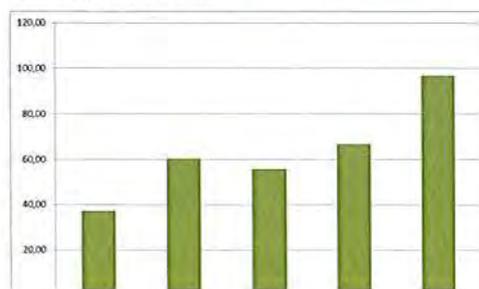
9,78 tonnes collectés en 2015



Les bornes Textiles

Le GOSB a maintenu son partenariat avec EcoTextile. Environ **100 tonnes collectées en 2016** pour 26 bornes réparties sur le territoire de la commune.

Que deviennent les textiles ? Seulement 3% sont incinérés (refus de tri) et 97% sont valorisés par recyclage, réemploi, ou régénération.



L'anti gaspillage

rien

Dans la dynamique des 195 pays présents lors de la 21ème Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique, Villejuif a souhaité participer à sa mesure à ce grand événement. Consciente de la nécessité d'agir, elle s'est impliquée et a voulu présenter une problématique essentielle de notre société, le gaspillage alimentaire.

Un film réalisé avec la collaboration des enfants de l'école Joliot-Curie, a été présenté au Bourget pour mettre en évidence les quantités d'aliments gaspillés lors d'un repas à la cantine de l'établissement. Des pesées ont été effectuées dans 4 restaurants scolaires.

Une des conséquences directe a été le calibrage des portions de pain, passées de 50g à 40g.



Par la suite, avec l'impulsion du service de restauration scolaire, entre janvier et mai 2016, ce sont 21 ateliers de sensibilisation au gaspillage alimentaire réalisés lors de la pause méridienne. Une collecte de fruits et légumes auprès des commerçants du marché du centre-ville, du supermarché Monoprix et des offices scolaires les a clôturés, et a permis de récupérer 210 kg de fruits et 21 kg de légumes, qui ne pouvaient plus être vendus mais encore consommables.

Avec ces aliments, les enfants ont préparé différents plats (soupe, crumble, cake, etc.) et proposé aux villejuifois de les déguster. Le tout accompagné de jeux et de musique pour donner place à la « Disco Soupe ».



Marchés publics & Commandes

En 2016, 64 marchés ont été contractés :

- 51 marchés d'un montant supérieur à 90 000 €HT, dont 29,4% contenaient une clause environnementale et une clause sociale ;
- 13 marchés d'un montant inférieur à 90 000 €HT, dont 53,8% contenaient une clause environnementale et une clause sociale.

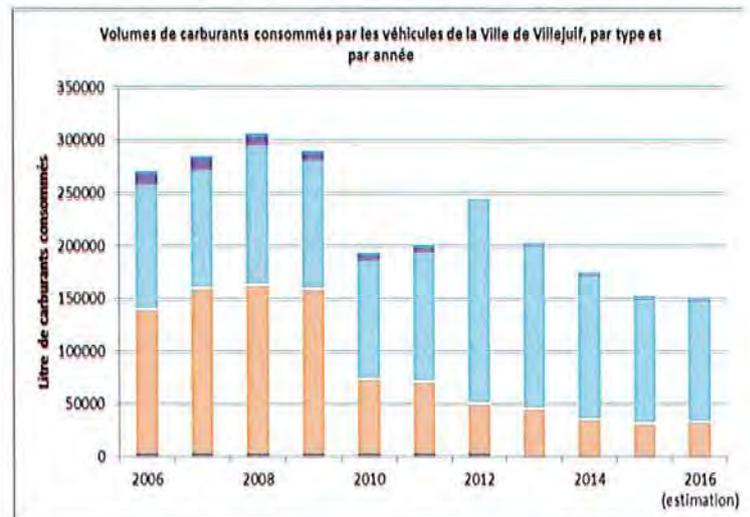
Parc de Véhicules Municipaux

Parc automobile

	Gazole	Essence	Essence GPL	Hybride	GNV	Élec-trique	Total
2008	62	81	24				167
2010	61	75	22		4		162
2012	101	33	17	14	3		168
2014	97	28	14	15	3	7 (hors vélo)	164
2015	85	20	17	6	3	8 (hors vélo)	139
2016	86	26	13	6	3	8 (hors vélo)	142

A noter que les véhicules GPL et GNV fonctionnent essentiellement à l'essence. Aujourd'hui, le développement des infrastructures de carburants alternatifs est insuffisant, pour permettre aux véhicules de la ville de s'approvisionner.

Consommation de carburants



■ GPL (gaz pétrole liquéfié)

■ Gazole

■ Essence

-44%

C'est la baisse de la consommation de carburants depuis 10 ans

Véhicules alternatifs

- VAE (Vélo à Assistance Électrique) : 9 vélos sont disponibles pour les agents municipaux, 2 au CMS Rouquès, 3 au Pôle Territoire et Cadre de Vie et 4 sur le parking de la mairie.
- Véhicules électriques : 1 utilitaire à la DSIO depuis 2014 (2100 km/an)
3 goupils, petits véhicules utilitaires électriques
3 gluttons, aspirateurs de trottoir (3 supplémentaires prévus en 2017)

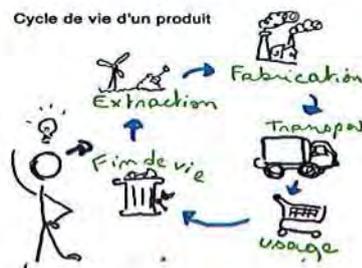
Villejuif participe à l'épanouissement de tous

Projets autour de

Chaque année, des ADL proposent aux enfants des activités en relation avec l'environnement. 11 ADL sur les 12 écoles de la ville ont encore participé à divers projets cette année :

- **Jardins Potager**
7 ADL proposent l'activité potager. Des parcelles dans les écoles sont bêchées par les jardiniers municipaux ou des bacs sont installés afin que les enfants puissent s'initier au jardinage. Des composteurs ont également été installés.
- **JardiPatouille**
Au stade Nautique Youri Gagarine, 200 enfants ont pu découvrir la vie d'un jardin, avec ses légumes et ses plantations. Pendant 2 heures, les enfants des ADL âgés de 3 ans se sont mis dans la peau du jardinier et ont manipulé la terre et des outils adaptés.
- **Le recyclage et l'économie circulaire**
3 ADL ont proposé cette activité. Les enfants récupèrent des objets qui ne servent plus dans le but d'en fabriquer d'autres (cadeaux aux parents pour la fête des mères/pères, ou jeux de dames avec des bouchons).
- **Découverte de la Nature**
Avec les sorties 4 saisons, les enfants découvrent l'évolution de la végétation, la vie des animaux et des insectes.
- **Disco soupe**
Avec le service restauration, une Disco Soupe s'est déroulée le 25 mai à la MPT Gérard Philippe.

Cycle de vie d'un produit



Favoriser l'accès aux bâtiments

La problématique de l'accessibilité des écoles et des équipements sportifs et culturels aux personnes à mobilité réduite est intégrée lors des travaux de restructuration des établissements :

- **Dépôt de l'AD'AP** – Agenda D'Accessibilité Programmée – en décembre 2015. Le service Architecture et Bâtiments a été assisté dans cette mission par l'association « Liberté, Accessibilité et Handicap », basée à Versailles
- Etudes réalisées pour la mise en accessibilité des groupes scolaires George Sand et Joliot-Curie



Perspectives 07/2016 >> 09/2017

- Mise en accessibilité du Relais Assistantes Maternelles – Travaux été 2016
- Aménagement des sanitaires PMR pour la salle des mariages et la salle des commissions – Travaux été 2016
- Lancement des marchés de travaux et des démarches administratives (permis de construire et autorisation de travaux) pour les groupes scolaires Joliot Curie et George Sand
- Etudes pour la mise en accessibilité du groupe scolaire Langevin

Favoriser la diversité et la mixité



La Mairie s'inscrit dans une lutte contre toutes les formes de discrimination et d'inégalité. Afin de favoriser le dialogue social et en réponse à l'obligation légale d'établir un rapport sur l'état de la collectivité, elle a réalisé, un bilan social de l'année 2015.

Ce dernier met en évidence la répartition des effectifs, notamment une baisse de l'effectif global de la ville de **83 agents (-6,85%)**. La moyenne d'âge est de 39,5 ans et les femmes représentent 61% de l'effectif total.

La collectivité a formé 809 agents sur 3115 journées pour un coût de 329 775 €, et 56 journées ont été réalisées par les emplois d'avenir. Quant aux absences au travail, une nette diminution a été constatée pour les accidents de trajet et des maladies professionnelles, alors que les accidents de service ont augmenté de +9,15% entre 2013 et 2015.

Enfin, le dialogue social est caractérisé par les 9 instances consultatives qui ont eu lieu en 2015 : 6 Comités Techniques, 3 Comités d'Hygiène, Sécurité, et Conditions de Travail, et 10 Commissions Administratives Partiales.

Villejuif, Territoire solidaire

Plan Local Urbanisme

Le PLU a été approuvé le 16 décembre 2015. La 2ème partie du PLU est consacrée au Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) dont l'objet est de porter une vision de l'avenir de Villejuif, à l'horizon des dix années à venir.

L'axe 2 du PADD est dédié au développement durable et propose quatre objectifs :

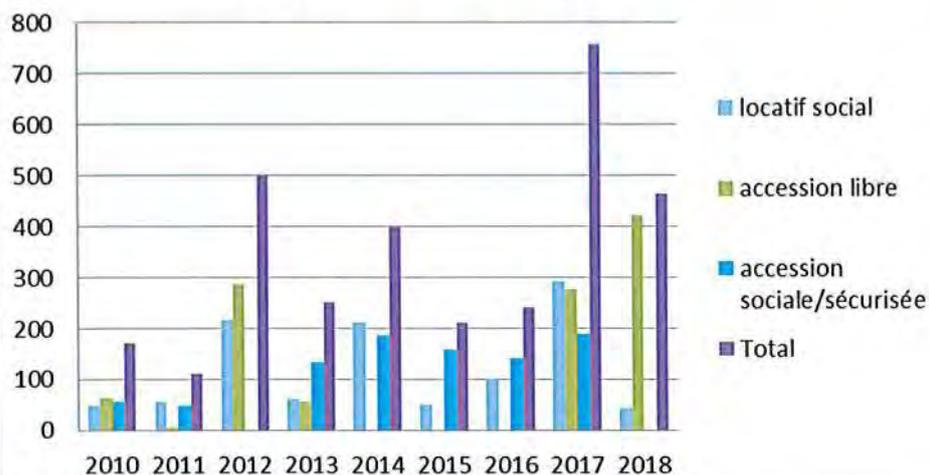
- Reconquérir l'espace public au bénéfice de tous (usage partagé de l'espace public, développer les circulations actives avec le plan vélo, renforcer la perméabilité entre les quartiers, redéfinir l'offre de stationnement, rationaliser l'usage de la voiture) ;
- Pour une énergie locale et économe (tenir compte dans l'architecture des nuisances et des pollutions, matériaux durables, réutiliser les matériaux de déconstruction, recours aux énergies renouvelables) ;
- Lutter contre les nuisances acoustiques et lumineuses, réduire l'exposition à la pollution de l'atmosphère (réduire les passoires thermiques) ;
- Mettre en place un plan vert (organiser la trame verte, favoriser la biodiversité urbaine dans les espaces végétalisés).

Le Règlement du PLU, et notamment des zones UA (secteur urbain dense autour de la RD 7, du centre-ville et d'une partie du secteur opérationnel du projet Campus Grand Parc) et UC (spécifique aux quartiers pavillonnaires de Villejuif, à dominante résidentielle) impose des éléments des éléments de paysage, un traitement des espaces libres, des obligations de végétalisation et paysagères en faveur de l'amélioration du cadre de vie, du développement de la biodiversité et de la gestion des eaux pluviales.



Habitat/diversité logement

Programmation en logements



Villejuif est une ville attractive, par sa proximité avec Paris et par ses nombreux transports en commun. L'habitat est par conséquent en permanente évolution. Si 2015 et 2016 ont vu une programmation modeste, en se concentrant tout de même sur le logement social et l'accèsion à la propriété, 2017 connaîtra un pic en matière de projets de construction. L'accèsion libre et le locatif social resteront leader, tout en laissant une place à l'accèsion sociale/sécurisée. Ce qui justifie une volonté d'assurer une réelle mixité sociale sur le territoire.

Aides énergétiques

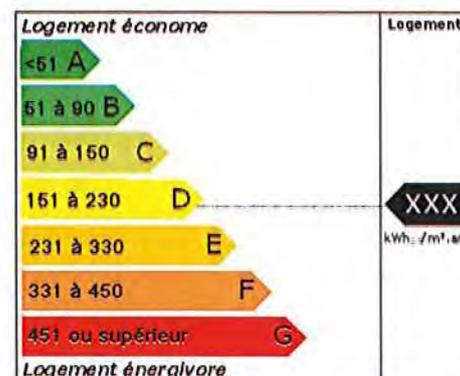
Les aides proposées par la Commune et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS, par délégation du Département) en matière de précarité énergétique sont importantes en volumes et en coûts financiers. Elles ont une vocation essentiellement curative.

Bien que les températures de l'hiver 2016 aient été plutôt clémentes, le montant des factures des demandeurs du Fonds de Solidarité Habitat a augmenté. Une grande partie des factures étant d'un montant supérieur à 458 €, une part significative des usagers a bénéficié de l'aide plafond de 229 € dans l'année. La paupérisation grandissante, mais aussi les augmentations des tarifs énergétiques, et la qualité insuffisante de l'isolation d'une grande partie du parc immobilier, devraient continuer d'influer sur le nombre de demandes d'aide.

Les agents gestionnaires avec accueil de public sensibilisent les usagers à la gestion de leur dépenses énergétiques et à la pertinence d'opter pour la mensualisation de leurs échéances.

Le montant de la dotation SIPPEREC s'est élevé à 6 300 € pour l'année 2016.

La diminution du nombre d'aides sociales communales à l'énergie et du montant accordé est liée à un arbitrage budgétaire survenu en mars 2016 qui a eu un impact sur la ligne budgétaire (diminution de 6 500 € soit 16 000 € en 2016 contre 22 500 € en 2015). Cette diminution a amené les membres de la Commission Sociale à limiter les aides à la prise en charge des impayés énergétiques. Dans cette ligne figurent également les aides au paiement des factures d'eau qui n'ont pas d'incidence sur le budget de la ville. La consommation des aides "eau solidaire" réalisée au 31 décembre 2016 s'élève à 3 608,66 € pour 22 aides.



TYPES D' AIDES	2014		2015		EVOLUTION 2014 - 2015		2016		EVOLUTION 2016 - 2015	
	Nombre d'aides	Montant	Nombre d'aides	Montant	Nombre d'aides	Montant	Nombre d'aides	Montant	Nombre d'aides	Montant
FONDS DE SOLIDARITE HABITAT (FSH) - VOLET ENERGIE ¹	876	107 174,63 €	808	94 826,73 €	-8%	-12%	721	94 739,84 €	-11%	0%
AIDES SOCIALES COMMUNALES A L'ENERGIE ² (Commission sociale)	110	14 785,67 €	150	24 786,57 €	36%	68%	140	17 177,99 €	-7%	-31%
FONDS D'AIDE COMMUNAL SOLIDARITE RETRAITES (FACSR) Aide à la prévention du développement des Impayés énergétiques ³	629	33 518,90 €	X		X		X		X	
TOTAL DE L'ENSEMBLE DES AIDES	1 615	155 479,20 €	958	119 613,30 €	-40,68%	-23,07%	861	111 917,83 €	-11%	-7%
TOTAL DE L'ENSEMBLE DES AIDES HORS FACSR	986	121 960,30 €	958	119 613,30 €	-2,84%	-1,92%	861	111 917,83 €	-11%	-7%

Villejuif prépare l'avenir

Participation citoyenne

Charte de végétalisation

Un projet de végétalisation des pieds d'arbres et des jardinières a été adopté en Conseil Municipal le 20 mai 2016. Ce projet se compose :

- d'une charte de végétalisation qui, dans le cadre du «Permis de Végétaliser Villejuifois» précise les conditions et les engagements pris par les Villejuifois souhaitant intégrer le dispositif,
- du permis de végétaliser. Il s'agit d'un arrêté d'occupation temporaire du domaine public qui encadrera la mise en œuvre des projets.

L'objectif de ce projet est de concevoir autrement la ville et faire de la présence de la nature l'un des axes structurants de l'action municipale pour améliorer l'empreinte écologique de Villejuif et contribuer au bien-être des Villejuifois. Cela se traduit par des engagements en matière de végétalisation de l'espace public, d'arrêt de l'utilisation de produits phytosanitaires, de projets de végétalisation verticales de murs, de développement des jardins potagers dans les écoles, etc.

Villejuif souhaite donc encourager le développement de la végétalisation du domaine public en s'appuyant sur une démarche participative et une forte implication des habitants, des associations, des conseils de quartiers, des commerçants, (personnes physiques ou morales) etc., afin de :

- favoriser la nature et la biodiversité en ville ;
- participer à l'embellissement et à l'amélioration de notre cadre de vie ;
- créer des corridors écologiques et renforcer la trame verte ;
- changer le regard sur la ville ;
- apporter un argument en plus pour favoriser le respect du fleurissement ;
- créer du lien social, favoriser les échanges avec les autres, notamment ses voisins ;
- créer des cheminements agréables et ainsi favoriser les déplacements doux.

Développer les partenariats avec

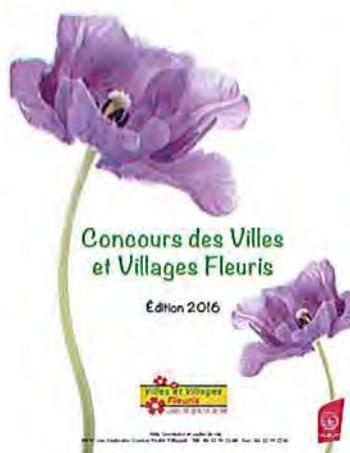
Les écoles EPITA et Sup'BIOTECH sont des écoles à la pointe des nouvelles technologies, présentes et actives dans la vie de la commune. Un partenariat a été créé, notamment lors de la fête de la Nature organisée par Sup'BIOTECH. Dans le cadre de leur cursus, les étudiants ont participé à des projets pour promouvoir la préservation des ressources et de la biodiversité. Ils sont en mesure de mettre à profit les biotechnologies pour aider la collectivité à développer des projets innovants en matière de développement durable.



Concours des Villes et Villages Fleuris

La reconnaissance par la reconquête de la 2ème fleur est une valorisation importante pour le travail effectué par les services de la ville en matière d'espaces verts. La ville de Villejuif a engagé la réalisation de nombreux projets : travail à la préservation des espaces verts dans les projets d'urbanisme, mise en place de gestion différenciée, arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires sur voirie, actions en faveur du développement durable, organisation de la fête des jardins, etc.

Lors de la visite du jury des villes et villages fleuris de 2016, le jury a apprécié le fleurissement de la ville mais a émis un certain nombre de recommandations afin que Villejuif puisse obtenir la deuxième fleur. Il s'agit notamment de questions sur la possibilité de récupérer les eaux de pluies pour l'arrosage, de l'amélioration de l'utilisation de vivaces (notamment des graminées et arbres fruitiers en ville), la mise en place d'une tonte plus raisonnée.



La ville poursuit son engagement concernant l'évolution de ses modes de fleurissement : plantes mellifères, arbres fruitiers, plantes aromatiques et légumineuses, etc. Une réflexion sera également menée pour habiller les bacs bétons de la ville afin de mieux les intégrer à un paysage urbain plus naturel.

De nouveaux projets

Eco-Quartier Paul Guiraud

A travers la création du dispositif « 100 quartiers innovants et écologiques », la Région Ile-de-France offre aux collectivités locales une nouvelle opportunité de valoriser des actions volontaristes en matière d'aménagement durable et qualitatif. La commune de Villejuif s'est portée candidate pour la réalisation d'un programme immobilier ambitieux. A proximité du noyau historique de Villejuif et de la future ligne 15 du Grand Paris Express, la construction de l'Eco-Quartier Paul Guiraud est prévu pour une superficie de 4,4 hectares et se veut exemplaire à deux égards :

En matière de gestion écologique tout d'abord, puisque la forme urbaine retenue instaure une trame verte, dessine une organisation spatiale faite de cœurs d'ilots et de jardins en creux, propose des toitures végétalisées et crée des secteurs en pavés engazonnés.

En matière de gestion énergétique ensuite, étant donné qu'il est prévu des milieux humides intégrés aux espaces du parc, des nichoirs seront installés, une gestion durable de l'eau (respect du débit de fuite, bassins de rétention) et une gestion des déchets (espaces dédiés au tri et compostage) seront instaurées. Enfin, il faut savoir que le projet sera raccordé au réseau de chaleur urbain géothermie géré par la SEMHACH.



Projet Bizet-Zola

Un appel à projets « Inventons la Métropole du Grand Paris » a été lancé pour le site des terrains Bizet, situés entre la rue Bizet et le sentier Émile Zola au Nord-Est de Villejuif (Val-de-Marne), en limite communale avec Vitry-sur-Seine. Conformément au Plan d'Aménagement et de Développement Durable du PLU, il est souhaité développer les aspects de « nature en ville ». En conséquence il est demandé que le porteur du projet se conforme aussi bien en zone UC que UA aux dispositions de l'article UA 15. Il est attendu la mise en œuvre d'une « exemplarité en matière énergétique et environnementale » sur ce site et de procédés innovants en matière de végétalisation.



Groupe Scolaire des Réservoirs

Le bâtiment sera conforme au label **Bepos** (Bâtiment à Énergie POSitive), à savoir une **réduction des besoins énergétiques du bâtiment** au travers d'une enveloppe thermique performante et étanche, secondée par l'emploi d'équipements techniques efficaces et éprouvés, associés à une production d'énergie renouvelable (panneaux photovoltaïques).

Renforcement de l'isolation des parois

L'enveloppe thermique sera performante et exempte de ponts thermiques

Étanchéité à l'air de l'enveloppe

Elle sera garantie par le choix d'une structure béton

Réduction des consommations Eau Chaude Sanitaire (ECS)

L'emplacement des chauffe-eau électriques est prévu à proximité des points de puisage, ce qui limitera les pertes de chaleur par bouclage

Réduction des consommations de ventilation

Les locaux seront ventilés par une centrale double-flux. Elle sera équipée d'un récupérateur de chaleur haut rendement à plaque pour limiter les déperditions, d'une filtration de l'air insufflé afin de garantir la qualité d'air intérieur et d'un ventilateur roue libre à haut rendement pour limiter les consommations moteurs.

L'occupation des locaux étant constante, le fonctionnement de l'installation de ventilation sera asservi à un programme horaire hebdomadaire, qui permettra de limiter les consommations électriques des moteurs.

Réduction des consommations d'éclairage

L'éclairage naturel sera favorisé par la répartition des surfaces vitrées. La puissance d'éclairage artificiel sera optimisée grâce à l'emploi de luminaires basse consommation avec régulation d'intensité en fonction du niveau d'éclairage naturel.

QUALITÉ SANITAIRE DE L'AIR

La qualité sanitaire de l'air sera particulièrement surveillée. Tous les matériaux qui seront en contact avec l'air intérieur présenteront un étiquetage A+ concernant les émissions de polluants dans l'air intérieur.

Campus Grand Parc



Conjuguer l'urbain et l'humain. Telle est l'ambition du projet du Campus Grand Parc qui doit, dans le respect de l'histoire de ce lieu, le valoriser et en faire un vrai quartier relié au reste de la ville. Un lieu de vie et d'emploi pour les habitants, inscrit dans les dynamiques de Paris Métropole.

- **Une vraie vie de quartier**

Ce campus urbain est conçu pour offrir des conditions de vie adaptées aux besoins des habitants et des salariés en termes de logements, d'emplois, de transports publics de proximité et de cadre de vie.

Quartier de Villejuif à part entière, il doit pouvoir être plus ouvert sur la ville. Cela passe par la création de nouveaux cheminements et traversées.

Le parc des Hautes-Bruyères, préservé et valorisé, jouera ainsi un rôle central de campus vert reliant tous les lieux de vie créés.

Le réseau de bus sera par ailleurs repensé pour développer une offre complémentaire permettant de rejoindre la nouvelle gare du réseau Grand Paris Express au pied de Gustave-Roussy.

- **3300 logements**

Ce quartier de ville proposera une offre de logements diversifiés : logements sociaux et logements en accession à la propriété y compris à des prix maîtrisés pour les Villejuifois.

Les 2 quartiers Alexandre Dumas et Armand Gouret feront l'objet d'un projet urbain. Il s'agit de créer les espaces et services publics en cohérence avec les besoins, présents et futurs, notamment en matière d'accueil de la petite enfance, d'enseignement scolaire, de sécurité et de justice. S'y ajoute une programmation de services publics de proximité : culturels et sportifs, de loisirs, des espaces verts et des commerces.

- **10 000 emplois à terme**

Le projet d'excellence scientifique et économique du Campus est un facteur de développement économique pour toute la ville. Plusieurs parcs d'activités économiques seront créés dans les secteurs tertiaires et industriels, ainsi que des PME, des commerces et services à même de créer de nouveaux emplois pour les Villejuifois.

Un pôle d'excellence au service de la santé

Le Campus Grand Parc regroupera sur un même territoire des entreprises innovantes et des établissements de formation et de recherche (fondamentale, appliquée et clinique) en santé et biotechnologies. Cette proximité géographique et la complémentarité des métiers présents favorise l'innovation, enrichit et stimule les activités respectives de chacun. L'implantation de ce pôle d'excellence à Villejuif n'est ainsi pas le fruit du hasard mais s'appuie sur le potentiel d'innovations de Gustave-Roussy, spécialisé dans la lutte contre le cancer et sur le riche tissu existant d'hôpitaux, d'écoles d'ingénieurs, de lieux de soins et de laboratoires de recherche.

Le Centre universitaire interdisciplinaire de santé de l'Université Paris 11 viendra s'y implanter. Villejuif Biopark, pépinière d'entreprises innovantes inaugurée en novembre 2011, constitue la première étape de cette dynamique d'émulation.

Les étudiants de l'école Sup'Biotech ont par exemple l'opportunité de travailler, dans un rayon d'une centaine de mètres, aussi bien avec les équipes de recherche de l'hôpital Paul-Brousse ou du laboratoire du CNRS, que de réaliser des stages dans les entreprises du Biopark.

Le Campus s'inscrit dans des collaborations scientifiques d'envergure à l'échelle internationale et locale : la Vallée scientifique de la Bièvre (VsB) ainsi que les pôles Paris et saclay.





VILLE DE VILLEJUIF
DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le 17 mars, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 20h35.

PRESENTS : M. LE BOHELLEC (*absent pour le vote de la délibération n° 102 et les vœux, présidence de séance par Mme DUBOILLE*), Mme DUBOILLE, M. VIDAL, M. CARVALHO, Mme LOUDIERE (*départ à 22h55*), M. OBADIA, Mme OUCHARD, M. DUCCELLIER, M. CAPORUSSO (*départ à 22h26*), Mme CASEL (*départ à 22h32*), M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, Mme GANDAIS, M. HAREL, Mme LAMBERT-DAUVERGNE (*départ à 00h24*), M. YEBOUET, Mme ARLE, M. LIPIETZ (*arrivé à 20h45*), M. MOSTACCI, Mme YAPO, M. STAGNETTO, Mme BOYER (*départ à 0h13*), M. MILLE, Mme THOMAS (*départ à 0h32*), M. BOKRETA, Mme BERTON, M. LCAVELIER, Mme HAMIDI (*départ 0h13*), M. FERREIRA NUNES, Mme PIDRON (*départ 0h24*), Mme CORDILLOT, M. GIRARD, Mme DA SILVA PEREIRA, M. PERILLAT-BOTTONET, Mme LEYDIER, M. LAFON, M. BADEL, M. BULCOURT (*arrivé à 23h40*).

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :

M. MONIN	par Mme YAPO
Mme TIJERAS	par M. HAREL
Mme LE BAIL	par Mme GRIVOT
Mme DUMONT-MONNET	par Mme OUCHARD
Mme TAILLE-POLIAN	par M. LAFON
Mme KADRI	par Mme CORDILLOT
M. BULCOURT	par M. PERILLAT-BOTTONET (<i>jusqu'à 23h40</i>)
M. LE BOHELLEC	par Mme DUBOILLE (<i>à partir de 0h15</i>)
M. CAPORUSSO	par M. NUNES (<i>à partir de 22h26</i>)
Mme CASEL	par M. OBADIA (<i>à partir de 22h32</i>)
Mme LAMBERT-DAUVERGNE	par M. LIPIETZ (<i>à partir de 0h24</i>)
Mme BOYER	par M. STAGNETTO (<i>à partir de 0h13</i>)
Mme THOMAS	par Mme LEYDIER (<i>à partir de 0h32</i>)
Mme HAMIDI	par Mme GANDAIS (<i>à partir de 0h13</i>)
Mme PIDRON	par M. BOUNEGTA (<i>à partir de 0h24</i>)

ABSENTS NON REPRESENTES : M. GABORIT, Mme LOUDIERE (*départ à 22h55*)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. Mme DUBOILLE a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée jusqu'à sa présidence de séance à 0h15 ; M. CARVALHO a alors été désigné pour assurer la fonction de secrétaire de séance, qu'il a, à son tour, acceptée.

DELIBERATION N°16/2017 **SEANCE DU 17 MARS 2017**

République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie
le compte rendu sommaire
de la séance du Conseil
municipal du 17 mars 2017

Le 24... / 03 / 2017



**OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017 - VILLE
DE VILLEJUIF - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET
ANNEXE**

Vu les articles L. 2312-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales modifiés par l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe),

Vu l'article D. 2312-3 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'à l'issue de la présentation, les membres du Conseil Municipal sont invités à s'exprimer sur les orientations générales du budget 2017,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE :

Ayant pris connaissance du rapport de présentation des orientations pour le budget 2017,

Prend acte de la tenue du débat sur les orientations générales du budget principal et du budget annexe 2017 conformément à la loi.

Franck LE BOHELLEC
Maire
Conseiller Régional d'Ile-de-France



Vote sur le fait qu'un débat a eu lieu
1 abstention
43 voix pour



VILLE DE VILLEJUIF
DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le 17 mars, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 20h35.

PRESENTS : M. LE BOHELLEC (*absent pour le vote de la délibération n° 102 et les vœux, présidence de séance par Mme DUBOILLE*), Mme DUBOILLE, M. VIDAL, M. CARVALHO, Mme LOUDIERE (*départ à 22h55*), M. OBADIA, Mme OUCHARD, M. DUCELLIER, M. CAPORUSSO (*départ à 22h26*), Mme CASEL (*départ à 22h32*), M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, Mme GANDAIS, M. HAREL, Mme LAMBERT-DAUVERGNE (*départ à 00h24*), M. YEBOUET, Mme ARLE, M. LIPIETZ (*arrivé à 20h45*), M. MOSTACCI, Mme YAPO, M. STAGNETTO, Mme BOYER (*départ à 0h13*), M. MILLE, Mme THOMAS (*départ à 0h32*), M. BOKRETA, Mme BERTON, M. LECAVELIER, Mme HAMIDI (*départ 0h13*), M. FERREIRA NUNES, Mme PIDRON (*départ 0h24*), Mme CORDILLOT, M. GIRARD, Mme DA SILVA PEREIRA, M. PERILLAT-BOTTONET, Mme LEYDIER, M. LAFON, M. BADEL, M. BULCOURT (*arrivé à 23h40*).

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :

M. MONIN	par Mme YAPO
Mme TIJERAS	par M. HAREL
Mme LE BAIL	par Mme GRIVOT
Mme DUMONT-MONNET	par Mme OUCHARD
Mme TAILLE-POLIAN	par M. LAFON
Mme KADRI	par Mme CORDILLOT
M. BULCOURT	par M. PERILLAT-BOTTONET (<i>jusqu'à 23h40</i>)
M. LE BOHELLEC	par Mme DUBOILLE (<i>à partir de 0h15</i>)
M. CAPORUSSO	par M. NUNES (<i>à partir de 22h26</i>)
Mme CASEL	par M. OBADIA (<i>à partir de 22h32</i>)
Mme LAMBERT-DAUVERGNE	par M. LIPIETZ (<i>à partir de 0h24</i>)
Mme BOYER	par M. STAGNETTO (<i>à partir de 0h13</i>)
Mme THOMAS	par Mme LEYDIER (<i>à partir de 0h32</i>)
Mme HAMIDI	par Mme GANDAIS (<i>à partir de 0h13</i>)
Mme PIDRON	par M. BOUNEGTA (<i>à partir de 0h24</i>)

ABSENTS NON REPRESENTES : M. GABORIT, Mme LOUDIERE (*départ à 22h55*)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. Mme DUBOILLE a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée jusqu'à sa présidence de séance à 0h15 ; M. CARVALHO a alors été désigné pour assurer la fonction de secrétaire de séance, qu'il a, à son tour, acceptée.

DELIBERATION N° 17/2017

SEANCE DU 17 MARS 2017

République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie
le compte rendu sommaire
de la séance du Conseil
municipal du 17 mars 2017



OBJET : MARCHES D'ASSURANCE LOT N°1 : DOMMAGES AUX BIENS ET LOT N°2 PREVOYANCE STATUTAIRE. AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ

VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

VU la délibération n°41/2014 du Conseil Municipal du 29 avril 2014 désignant la composition de la Commission d'Appels d'Offres,

VU le Budget Communal,

Considérant les résiliations prononcées par les titulaires des marchés n°34033 (dommages aux biens MMA/IARD) et n°33009 (prévoyance statutaire ASTER/MICOM)

Considérant la nécessité d'assurer la collectivité et le CCAS contre les risques Dommages aux biens et Prévoyance statutaire

Considérant que la Commission d'appel d'offres, compétente, réunie en séance le 22 février 2017 a attribué le marché relatif au contrat d'assurance dommages aux biens (lot n°1) et le marché de prévoyance statutaire (lot n°2) ;

DELIBERE,

Article 1 : autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion du marché d'assurance:

- pour le lot n°1 (dommages aux biens) avec le cabinet LIBERTY/ SOFAXIS ;
- pour le lot n°2 (prévoyance statutaire) avec le cabinet Millennium/ Aster

Article 2 : dit que le montant du marché s'élève :
pour le lot n°1 à 119 399 euros TTC (estimation annuelle). Le taux de prime est de 0,67915 euros hors taxe/m² ;
pour le lot n°2 à 1,20% de la masse salariale
et sera prélevé aux chapitres 011 et 012 du budget communal

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits


Frank Le BOHELLEC
Maire
Conseiller Régional d'Ile de France

*ADOPTION, A LA MAJORITÉ
24 POUR
19 CONTRE*